



Commune de SEREZIN DU RHÔNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2007 COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL SEPT, le 25 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sérézin du Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal dans les locaux de la mairie, **sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis GRÉGOIRE, Maire.**

Date de convocation : 17 septembre 2007

Présents : Jean-Louis GREGOIRE, André GAYVALLET, André-Paul POUSSARDIN, Louise JACQUET, Jean-Luc ROCA VIVES, Joseph COLLETTA, Marc PONTONNIER, Eric DESCALLOTS, Denis VEDRENNE, Jean FURNION, Geneviève CHAVINAS, Bernard CUERQ, Bernard JOUSHOMME, Bernard YVOREL, Roger BADIN, Yvette AVRIL, Sabine RIVAL, Michèle CROS. .

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Luc ROCA VIVES et Jérôme CHASTENET DE GERY.

Secrétaire de séance : Bernard JOUSHOMME

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire demande un instant de recueillement pour les familles ayant perdu un être cher, cet été.

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. **Approbation du procès verbal du compte rendu du conseil du 19 juillet 2007.**
2. **DELIBERATIONS :**

DEXIA — EMPRUNT n° MIN238403EUR – Transfert de 350.000 € du Budget assainissement au Budget communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transférer 350 000 € de l'emprunt contracté pour le Budget Assainissement, auprès de DEXIA Crédit Local, prêt enregistré sous le N° MIN238403EUR, au Budget Communal.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE LA CLIS

Convention entre la commune de Saint Symphorien d'Ozon
et la Commune de Sérézin du Rhône

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à « la participation financière aux frais de scolarisation d'un enfant résident d'une autre commune, dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) » année scolaire 2007/2008.
- **DIT** que le montant de la dépense : 1.343 € est prévu au Budget de l'année en cours.

**AIDE DE L'ETAT pour le financement du Projet OXYGENE
«création d'un point accueil jeunes »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à :
 - **Demander** une subvention auprès des services préfectoraux, au titre de la programmation 2007 du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIDP) pour le financement du projet Oxygène : création d'un point accueil jeunes.
 - **Signer** la convention d'attribution de subvention.
 - **Solliciter** le versement de cette subvention qui pourrait être de l'ordre de 10.000 €.

COMM'UNE AVENTURE - APPEL DE COTISATION - POUR « VACANCES ETE 07 »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à verser le montant de sa cotisation s'élevant à **775.00 €** pour vingt cinq formules «vacances ETE 07 » réalisées.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – Engagement à réaliser les travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à faire réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 149.
- **ACCEPTÉ** la subvention allouée à la commune de Sérézin du Rhône par le Conseil Général du Rhône, qui s'élève à 5.613 €.

SAGE Est Lyonnais : consultation - AVIS de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis FAVORABLE** sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais, validé par la commission locale de l'eau le 12 juillet 2007.

EAU ET ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - année 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** sur le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable et l'assainissement.

**MARCHE DE TRAVAUX – sécurisation R.D. 149 - Entreprise DUMAS
- prolongation de délai d'exécution**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** la Décision n° 1 – du marché de travaux de sécurisation de la R.D. 149 (avenue du Dauphiné) passé avec l'Entreprise DUMAS, pour le motif suivant : « le délai d'exécution du marché est prolongé de deux mois, ce qui porte le délai total des travaux à six mois ».

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite décision et toutes pièces s'y rapportant.

Centre de Loisirs sans hébergement

**Participation financière des familles pour les prestations proposées :
du 29 octobre au 2 novembre 2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

■ **DECIDE :**

- **D'APPLIQUER** le principe des tarifs dégressifs aux prestations proposées par le Centre de Loisirs sans Hébergement, tarifs à la semaine (encadrement, activités et transport) pour la période du 29 octobre au 2 novembre 2007.

- **D'ETABLIR** le mode de calcul du quotient familial en prenant pour base :

$$\frac{\text{Ressources} + \text{prestations familiales (par mois)}}{12} = \text{Q.F.}$$

nombre de parts fiscales

- **DE FIXER** pour les prestations proposées du 29 octobre au 2 novembre 2007 les grilles de quotients familiaux, comme suit :

Centre de loisirs pour les 6 / 16 ans

Tranches des quotients familiaux	TARIFS A LA JOURNEE Repas compris
0 à 304	17 €
305 à 610	19 €
611 à 915	20 €
supérieur à 916	21 €

VACATIONS FUNERAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de Monsieur le Maire, que : « les vacations soient directement perçues par la commune de Sérézin du Rhône, qui procédera ensuite au reversement, moins les retenues, aux agents de Police municipale délégués par le Maire ».

PERSONNEL – CATEGORIE C

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (échelle 5)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (échelle 5) à temps complet.
- **DIT** que le tableau des effectifs de la filière administrative « **secrétariat mairie** » sera ainsi fixé :

FILIERE ADMINISTRATIVE – temps complet

Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
Attaché	- Attaché Fonction de secrétaire général	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (échelle 5)	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	- Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (échelle 3)	3

Fait à Sérézin du Rhône, le 28 septembre 2007.

Le Maire,
Jean-Louis GREGOIRE